



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Madame,
Monsieur,

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a pris connaissance de la décision du Conseil d'Etat de reporter en 2008 la réalisation du tunnel de Serrières.

Il salue le fait que celui-ci reconnaisse ainsi l'importance de l'axe autoroutier non encore achevé à la hauteur de Serrières et pour lequel un projet abouti, après de longues procédures a fait l'objet des décisions nécessaires à sa réalisation.

Rappelons que le projet de tunnel sécurise les accès à PMI dont le centre de recherche et de développement international est en phase de réalisation. Il permet aussi d'envisager le doublement de la voie de chemin de fer du Littorail en vue d'améliorer sa cadence et ainsi de répondre aux besoins du trafic pendulaire qui disposerait d'un parking d'échange. Quant aux habitants qui actuellement souffrent du bruit des quelque 35'000 véhicules par jour empruntant cet axe national, ils verraient leur situation fortement améliorée avec le confinement d'une grande partie des nuisances sonores sous terre. Leur qualité de vie serait également améliorée par un accès direct au lac et la création d'une voie cyclable.

Le Conseil communal prend acte qu'avant de confirmer cette décision, le Conseil d'Etat souhaite étudier une alternative possible financée dans le cadre du fonds fédéral d'infrastructure destiné au trafic d'agglomération en discussion devant les chambres fédérales. Le Conseil communal attend dès lors des propositions rapides et concrètes du Conseil d'Etat ainsi que leur garantie de financement.

Par ailleurs, le Conseil communal constate avec satisfaction que le financement des travaux du tunnel est garanti et que le calendrier proposé par le Conseil d'Etat a été accepté par l'Office fédéral des routes (OFROU).

Neuchâtel, le 9 mars 2006

Renseignements complémentaires: M. Pascal Sandoz, directeur des travaux publics, ☎ 032 717 72 01,
e-mail: pascal.sandoz@ne.ch